Le rôle de l'assurance
Les risques, les biens, les garanties
La charte Jeunes Installés en Agriculture

Les risques, les biens, les garanties

- Assurer mes biens, mes productions, mes récoltes
- Protéger mes responsabilités
- Compenser mes pertes de revenus

Mes activités Professionnelles

- Assurer ma famille et mes proches en cas d'accident ou de maladie
- Compenser mes pertes de revenus en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès

Ma santé
Ma prévoyance

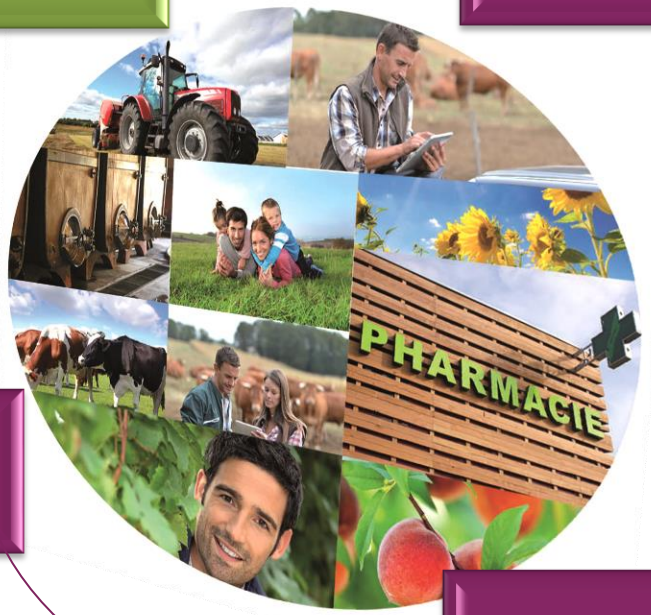

Mes véhicules

- Assurer mes tracteurs
- Protéger mes matériels et utilitaires

Mon épargne
Ma retraite

- Bénéficier de solutions pour mon épargne au quotidien
- Faire fructifier ma trésorerie et réaliser des économies d'impôts
- Préparer ma retraite

Mes biens privés

- Assurer ma voiture
- Protéger mon habitation et mes équipements de loisirs

Les assurances obligatoires

Quelles sont les assurances obligatoires ?

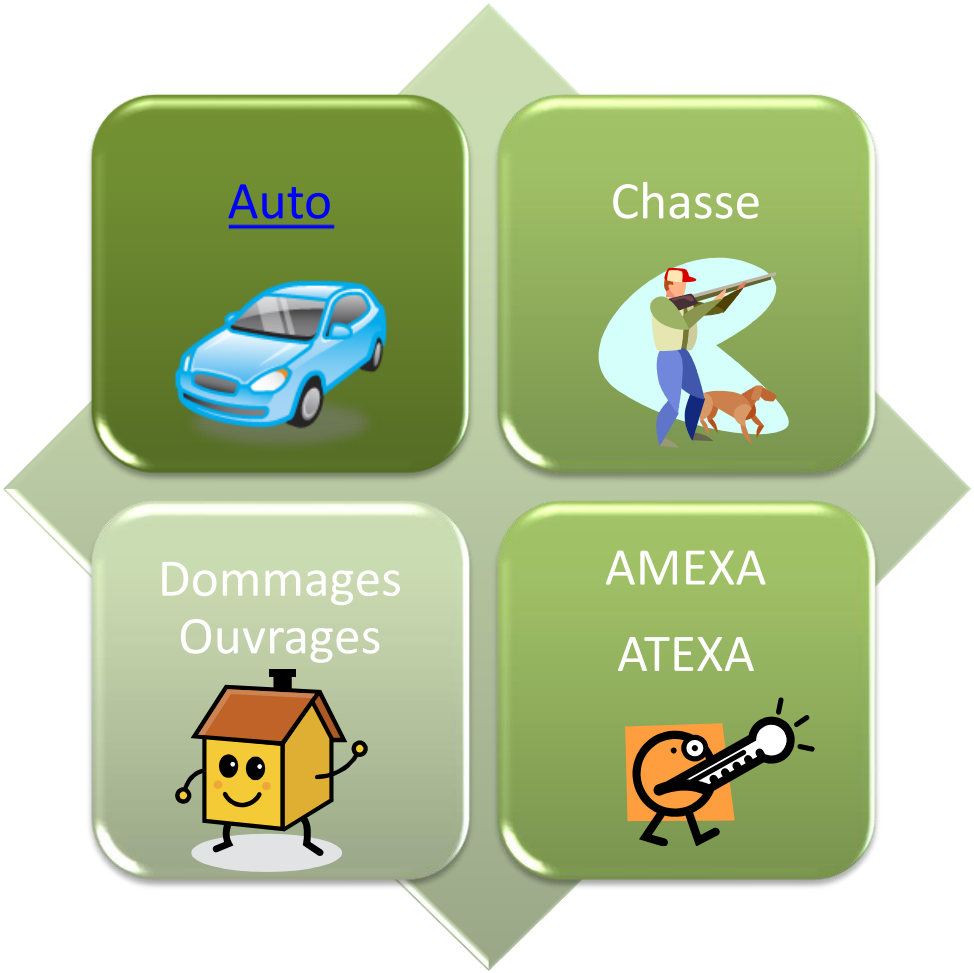

Le rôle des assurances

Couvrir un risque aléatoire dont la survenance peut mettre en péril l'exploitation.

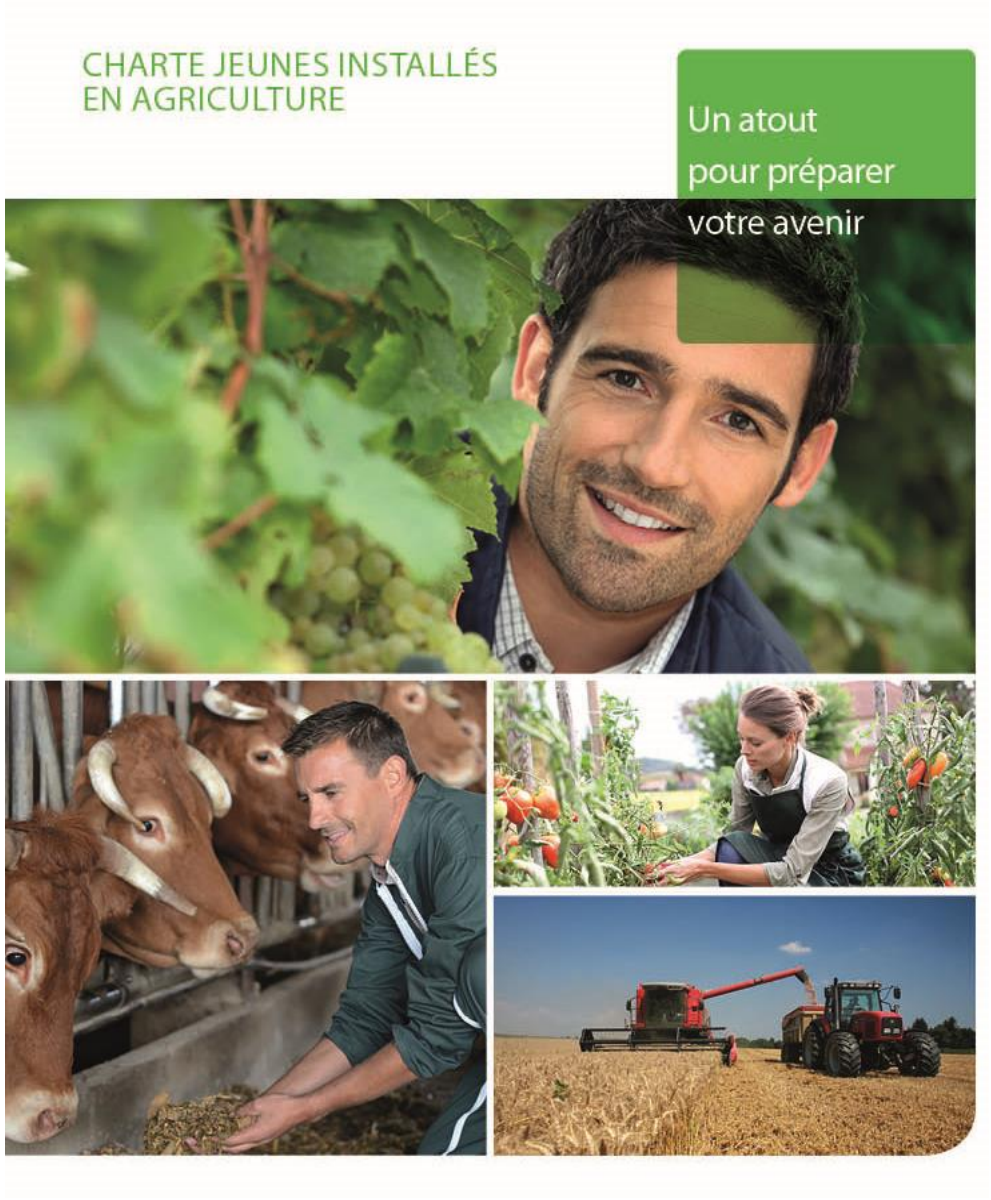

JEUNES INSTALLÉS EN AGRICULTURE

La nouvelle Charte

Groupama
MÉDITERRANÉE
la vraie vie s'assure ici

Les Bénéficiaires de la CHARTE

Le Jeune Installé en Agriculture répond à la définition ci-dessous :

- une personne physique **exploitant agricole**,
- affilié à la Mutualité Sociale Agricole : l'exploitant agricole peut être exploitant à titre principal ou secondaire, seul l'exploitant cotisant solidaire est exclu
- âgé de moins de 40 ans dans l'année de la mise en place de l'aide,
- installé depuis moins de 5 ans
- une personne morale dont le JIA est membre

Par dérogation, les paysagistes et les exploitants d'activité équestre peuvent également bénéficier de la charte. Les autres ETA dont les exploitants forestiers ne sont pas éligibles.

UNE NOUVELLE CHARTE AVEC DE NOUVEAUX AVANTAGES

120 % de réduction sur les cotisations d'assurances

- 1ère et 2e année : - **30 %**
- 3ème, 4ème et 5e année : - **20 %**

Ces réductions sont appliquées sur tous les contrats d'assurance couvrant les risques professionnels et de la vie privée..

Ces réductions ne s'appliquent pas **sur les contrats d'assurances climatiques sur récoltes, chasse, assurance des impayés et les garanties ou services délivrés par Groupama Protection Juridique, Groupama Gan Vie et France Maintenance Bâtiment.**

Pour les jeunes agriculteurs qui possèdent des parts dans une structure dont la forme juridique est une personne morale, la réduction tarifaire sera appliquée sur la part de cotisation mise à leur charge conformément aux parts détenues dans la structure.

UN COUP DE POUCE EN AUTO

- **Un stage de conduite offert** dans notre centre Centaure pour acquérir les bons réflexes et adopter une conduite responsable dans des situations à risques.

10 % de réduction supplémentaire sur le contrat automobile.

DES CONSEILS EN PRÉVENTION

Un diagnostic prévention peut être réalisé gratuitement par l’un de nos experts pour accompagner chaque nouveau projet :

- Bilan conseil,
- Mise en sécurité des bâtiments et installations.

DISPONIBILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Le chargé de clientèle agricole accompagne les évolutions de l'exploitation,
- Le centre de relation professionnel est disponible de 8h à 18h sur simple appel.

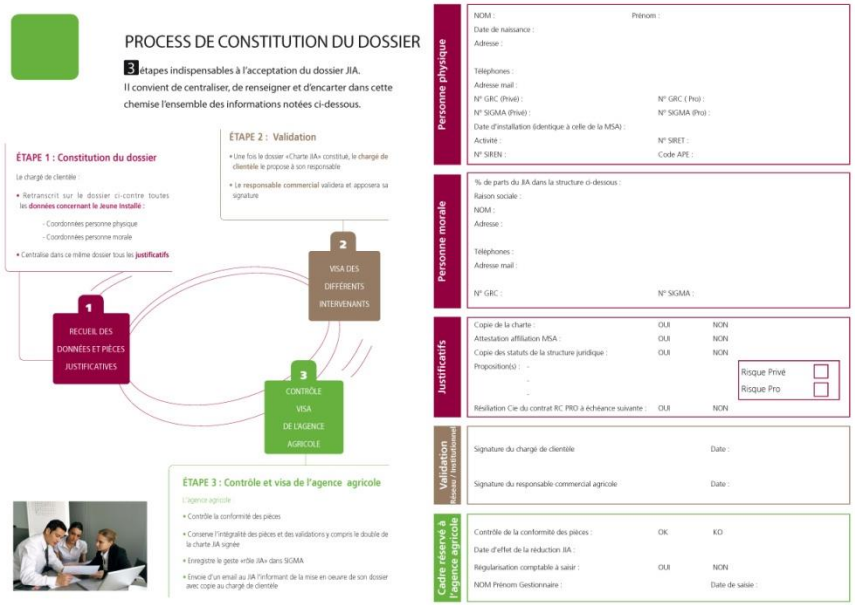

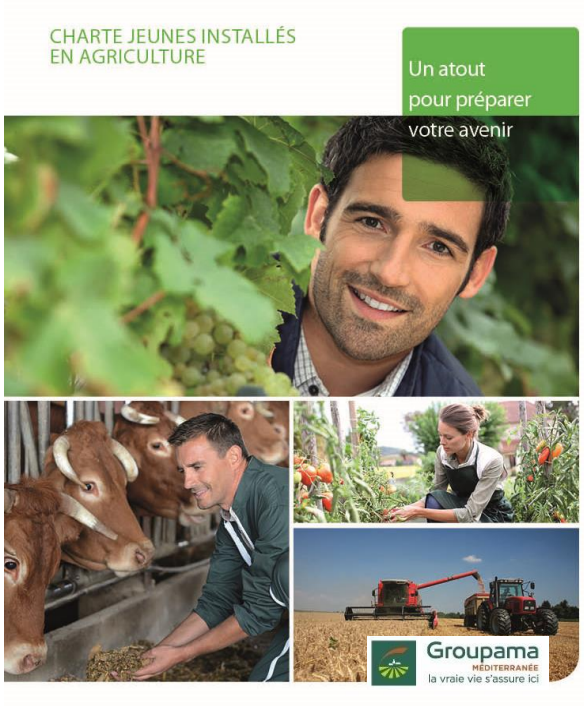

Des réductions en santé

- **2 mois de cotisations offerts pour toute souscription d'une complémentaire santé**

Un joker franchise

- **100 € de réduction de franchise**
  - lors du 1er sinistre,
  - cumulables avec les dispositifs du programme Fidélité

Un maintien de l'activité en cas de coups durs

- **150 € de remboursement offerts sur la prestation de service de remplacement.**

Groupama
MÉDITERRANÉE
la vraie vie s'assure ici

DEPUIS PLUS DE 120 ANS,
GROUPAMA EST LE 1ER ASSUREUR DU MONDE AGRICOLE

POUR TOUTES INFORMATIONS ET CONSEILS,
PRENEZ CONTACT AVEC FRANCK LENOIR :
06.85.79.11.39
flenoir@groupama-med.fr